



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 08334
Numéro SIREN : 790 017 107
Nom ou dénomination : A-V ZEN

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2017 sous le numéro de dépôt 275

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

9 REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>A-V ZEN SASU</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>6 PLACE ANTOINE RENARD 93160 NOISY-LE-GRAND</u>																				
SIREN		<table><tr><td>7</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td><td>1</td><td>0</td><td>7</td></tr></table>										7	9	0	0	1	7	1	0	7
7	9	0	0	1	7	1	0	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *						<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2			
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le										
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	5	
3	1	1	2	2	0	1	5													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012														
		Autres *		014	7 200	016	2 328		4 872											
	Immobilisations corporelles *		028	60 062	030	27 889		32 173												
	Immobilisations financières * (1)		040	1 316	042			1 316												
Total I (5)				044	68 578	048	30 217		38 361											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	993	052			993											
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 273	066			1 273												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	498	070			498											
		Autres * (3)		072	2 104	074			2 104											
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082			15												
	Disponibilités		084	7 241	086			7 241												
	Charges constatées d'avance *		092	1 056	094			1 056												
Total II				096	13 180	098			13 180											
Total général (I+II)				110	81 758	112	30 217		51 541											
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120			10 000											
	Écarts de réévaluation					124														
	Réserve légale					126			100											
	Réserves réglementées *					130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			132												
	Report à nouveau					134			364											
	Résultat de l'exercice					136			(2 579)											
	Provisions réglementées					140														
Total I						142		7 885												
Provisions pour risques et charges						Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			21 463											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166			16 345											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169			172	5 848											
Produits constatés d'avance						174														
Total III						176			43 656											
Total général (I + II + III)						180			51 541											
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		16 490											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																				

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A-V ZEN SASU</u>		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le <u>31/12/2015</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services *	217		218
		dont export et livraisons intracommunautaires			63 435
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 860
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
RÉINTÉGRATIONS	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		187
		Total des charges d'exploitation (II)		264	57 511
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	
B – RÉSULTAT FISCAL				Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		393
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables *	3 034		dont imputés sur le résultat :	360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370
					372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033 NOT

DGFIP N°2033-B-SD 2016

Extension

[illegible]

SAGE Experts-comptables janvier 2016

TOTAL	596	585	597	599
-------	-----	-----	-----	-----

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

*Pour copie certifiée conforme
La Gérante*

« AVZEN SASU »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 6 PLACE ANTOINE RENARD 93160 NOISY LE GRAND
R.C.S. BOBIGNY B 790 017 107 – INSEE 790 017 107 000 18

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2015

Chers associés,

Je dois vous présenter, conformément aux prescriptions de l'article 340 Alinéa 3 de la loi du 24 juillet 1966, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que les comptes, l'annexe CICE et le bilan dudit exercice, soumis à votre approbation.

Les comptes, l'annexe CICE et le bilan que nous vous soumettons ont été établis conformément au Plan Comptable Général 1999

Notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé, au cours de cet exercice à 63 435 euros.

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 63 680 euros et le total des charges d'exploitation à 57 511 euros, faisant ressortir une perte d'exploitation de 6 169 euros.

Après prise en compte d'un résultat financier qui s'élève à -854 Euros et le résultat exceptionnel à -7 893 Euros, le résultat net comptable s'élève à -2 579 euros et je vous propose de l'affecter de la façon suivante :

- En report à nouveau pour : -2 579 Euros

Le report à nouveau se trouve ainsi porté à la somme de -2215 euros.

Les perspectives pour l'exercice en cours sont incertaines, mais tout sera tenté pour clôturer l'exercice suivant avec un résultat bénéficiaire.

LA GERANTE

Pour copie certifiée conforme
La Gérante

« AVZEN SASU »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social : 6 PLACE ANTOINE RENARD 93160 NOISY LE GRAND
R.C.S. BOBIGNY B 790 017 107 – INSEE 790 017 107 000 18

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2016
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 30 JUIN, A DIX HUIT HEURES,

L'associé unique de la société AVZEN, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de dix mille euros, divisé en dix mille parts, a convoqué l'assemblée générale ordinaire, au siège social, 6 place Antoine Renard 93160 NOISY LE GRAND.

Etait présent :

- Madame VILATA Anne 10 000 parts
(Représentant la totalité du capital social)

Au total 10000 parts

L'intégralité du capital étant réunie, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La gérante dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe CICE.

La gérante déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, approbation de ce rapport, quitus à la gérance.**
- **Approbation des conventions dites art. L 223-19.**
- **Affectation du résultat.**
- **Approbation de la rémunération versée à la gérante.**

La gérante donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu, la lecture du rapport de gérance, et pris connaissance des comptes annuels au 31 décembre 2015, les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le résultat net de l'exercice soit une perte de -2 579 euros de la façon suivante :

- En report à nouveau pour : -2 579 Euros

Le report à nouveau se trouve ainsi porté à la somme de -2 215 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve que la gérante n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au cours des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le compte courant de la gérante avait fait l'objet d'un abandon d'un montant de 18 000 Euros assortie d'une clause de retour à meilleur fortune.

En 2014, un nouvel abandon d'un montant de 7500 Euros a été fait dans les mêmes conditions. En 2015, le compte courant de la gérante avait l'objet d'une reprise de 7 500 euros.

A la clôture de l'exercice 2015, le compte courant de la gérante ouvert dans les livres de la société est nul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.